



Retrait de permis de conduire

Par **dede88**, le **21/05/2019** à **02:30**

Bonjour,

J'ai été contrôlé en état d'alcoolémie alors que j'attendais le dépanneur. Effectivement j'ai un pneu qui a éclaté et je me suis rangé sur le bas coté. En attendant le dépanneur, j'ai bu une bière 50 cl à 14 degré. J'ai essayé d'expliquer aux gendarmes qui n'ont rien voulu entendre. Puisque des gens se sont arrêtés, j'ai même demandé un appel à témoin qu'ils ont refusés comme ils ont refusés de joindre des photos que j'avais pris du pneu éclaté et d'autres. Ont ils le droit de qualifier ceci en "conduite sous état d'ivresse alors que je ne conduisais pas?"
Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **jodelariege**, le **21/05/2019** à **09:22**

bonjour , votre pneu a certainement éclaté mais les gendarmes ont aussi constaté que vous aviez bu ..50cl de biere à 14° cela fait quand meme un demi litreet cela a du se sentir dans votre haleine..

les gendarmes ont estimé que vous conduisiez en étant alcoolisé et n'ont pas cru que vous aviez bu un demi litre de biere très forte en attendant le dépanneur....

Par **Tisuisse**, le **21/05/2019** à **09:34**

50 cl de bière à 14 ° (taux d'alcool du vin de table) = 14 cl d'alcool pur au litre soit 7 cl d'alcool pur au demi-litre donc 4,83 g d'alcool pur soit, pour un homme moyen ayant 7 l de sang dans le corps, un taux de 0,69 g/l de sang, d'où alcooléme.

Les bleus t'ont fait souffler dans le picolomètre ? si oui, quelle en a été la mesure affichée ?

Par **dede88**, le **21/05/2019** à **18:33**

Tu n'es pas loin, 0,77 et 0,73 (j'avais aussi un traitement assez "sympathique"). Ce qui me

dérange c'est que j'attendais le dépanneur (donc je ne conduisais pas) mais cela se traduit tout de même en conduite en état d'ivresse. Evidemment ils n'ont pas voulu me croire.

Par **Tisuisse**, le **22/05/2019** à **06:29**

Les bleus ne pouvaient pas deviner que tu avais conduit "avant" de boire. Tu as bu, ils ont constaté un taux d'alcool, ils ont verbalisé, rien à redire, il va falloir en supporter les conséquences administratives et pénales.